

Arrêté UFR Sciences
Portail René Descartes EAD - 2024-2025

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Sciences et technologie** » Portail « **René Descartes** » pour l'accès aux mentions de Licence en « **Mathématiques** », « **Informatique** », « **Mécanique** » et « **Physique** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Portail René DESCARTES EAD
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Luisa PAOLUZZI <u>Suppléant(e)</u> : Benjamin MONMEGE <u>Liste des membres</u> Titulaires : Line JAKUBIEC-JAMET / Thomas LEONI Suppléants : Daniel MATIGNON / Dimitri ARA <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Luisa PAOLUZZI <u>Suppléant(e)</u> : Benjamin MONMEGE <u>Liste des membres</u> : Titulaires : Line JAKUBIEC-JAMET / Thomas LEONI Suppléants : Daniel MATIGNON / Dimitri ARA <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

Portail René DESCARTES EAD

Jury d'année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Benjamin MONMEGE

Suppléant(e) : Luisa PAOLUZZI

Liste des membres

Titulaires : Luisa PAOLUZZI / Line JAKUBIEC-JAMET / Thomas LEONI

Suppléants : Daniel MATIGNON / Dimitri ARA

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, **Laurence MOURET** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences



Laurence MOURET
Doyenne
Faculté des Sciences
Université d'Aix Marseille
AMU